



Conseil d'Administration INRAE du 16 juin 2022

Déclaration de la CGT-INRAE



Le premier tour des élections législatives présente un panorama clair où les troupes du président Macron ont été largement désavouées. Plusieurs figures de l'ancien gouvernement, après avoir entrepris un travail de démolition de la Fonction Publique (Amélie de Montchalin) ou de l'Education Nationale (Jean-Michel Blanquer), sont déjà éliminées ou en cours de l'être. La CGT-INRAE s'en félicite et souhaite que les résultats du second tour amplifient ce camouflet.

Au-delà, si la CGT est indépendante des mouvements politiques, elle ne saurait confondre ce principe essentiel avec celui de la neutralité. Sur la base de nos valeurs fondamentales, la CGT-INRAE l'affirme une nouvelle fois : pas une voix ne doit aller à l'extrême-droite que nous combattons au quotidien.

Dans les trois versants de la Fonction Publique, où les décisions les plus impactantes dépendent des décrets et des lois, cette dimension revêt une acuité particulière. Comment imaginer un seul instant que les représentantes et représentants de la Macronie qui ont, entre autres méfaits, gelé la valeur du point cinq années durant, porté et voté la loi de Transformation de la Fonction Publique cassant les organismes consultatifs et renforçant la précarité, privé les services publics des moyens pour fonctionner, remis en cause les conquêtes sur la durée du temps de travail, fort peu contribué à l'égalité professionnelle, agiront autrement demain ? Il faut donc, a minima, les priver de la majorité à l'Assemblée Nationale.

Pour la première fois depuis très longtemps, des salarié.e.s des couches populaires, des militantes et militants des organisations syndicales, dont la nôtre, ont de fortes chances d'être élu.e.s : nous nous en félicitons sans réserve et appelons à ce qu'elles et ils soient le plus nombreux possible à siéger à l'Assemblée Nationale.

Au prétexte de l'agression russe en Ukraine, une économie de guerre est en train de s'installer en France et le chef de l'Etat revoit à la hausse le budget de la Défense qui va devenir le double de celui de l'ESR et qui risque de dépasser le budget de l'Education nationale en devenant le premier poste budgétaire de la France. Nous ne pouvons qu'être inquiets des budgets de la recherche dans les années à venir. Déjà les prévisions budgétaires à 2025 pour la recherche ne suivront pas l'inflation des prix. La recherche publique stagne toujours à 0,8% du PIB. Ni la loi de programmation de la recherche (LPR) votée en pleine période de pandémie fin 2020, ni les plans de relance proposés pour sortir de la crise sanitaire ne sont venus rectifier des orientations qui mènent à ce constat. La future nouvelle ministre de l'ESR prône, le 20 avril, devant le Sénat, une amplification de la LPR. Pour nous, cela signifie un accroissement de la précarité de tous les personnels de la recherche et la persistance d'un financement prioritairement sur projet au détriment de moyens pérennes. Pendant ce temps, les prix explosent et les promesses électorales de relèvement de la valeur du point d'indice par ce gouvernement n'engagent que ceux qui veulent y croire.

Nous abordons maintenant un paragraphe écrit conjointement avec les représentants du personnel de SUD et CGT-INRAE

De la même manière que pour le RIFSEEP et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) des ITA, nous dénonçons le RIPEC pour les chercheurs qui signifie l'instauration d'une rémunération au prétendu mérite, la multiplication des circuits de distribution de primes à la fonction, alliée à une absence de transparence sur les montants versés. Ces régimes indemnitaires créent des écarts de rémunérations entre agents de même grade alors qu'ils ne font qu'exercer leurs missions statutaires. Comme pour le RIFSEEP, nous nous prononçons contre la mise en place du RIPEC, et nous exigeons que tout budget qui serait prévu pour la composante « mérite » du RIPEC soit versé de manière égalitaire à l'ensemble des chercheuses et chercheurs. Nous rappelons que lors du vote de cette disposition, aux Comités Techniques du CNRS et de l'INSERM, tous les représentants du personnel ont voté contre, et de même qu'au Comité Technique de l'INRAE, personne n'a voté pour.

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
Qualité (M. ou Mme) : NOM :
Prénom : Date de naissance :
Corps : Grade :
E-mail :